

## ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Selon nous, il y a trois aspects à considérer relativement à l'acceptabilité sociale, que nous détaillerons plus amplement, soit, la considération de cette notion par le promoteur, l'erreur de considérer une barrière géographique dans l'appréciation de cette notion et la tendance et l'évolution de ce concept.

Premièrement, d'entrée de jeu, il importe de mentionner que le promoteur s'est toujours préoccupé de cet aspect du dossier. En effet, en améliorant considérablement son projet et en modifiant des aspects importants de celui-ci, en réaction aux inquiétudes et préoccupations des citoyens de Lévis, il s'est montré très réceptif à cette composante du dossier.

Deuxièmement, nous sommes d'avis que de considérer une barrière géographique comme point de départ à l'évaluation de ce critère est un piège et une prémisse de base erronée et ce, pour deux raisons.

En premier lieu, évaluer l'acceptabilité sociale en tenant compte de rayons fixes comme 2,5 km ou 5 km est totalement arbitraire. Pourquoi considérer l'opinion et le niveau d'acceptation des gens à 2,5 km et non à 2,4 km ou 5,3 km ? C'est totalement arbitraire et non fondée.

En deuxième lieu, en considérant une barrière géographique limitée, tel le 2,5 km ou le 5 km, on fait fi de ce que nous appelons la balance des inconvénients et des avantages. Certes, on ne peut nier que pendant la phase de construction, un petit nombre de personnes subiront plus d'inconvénients que d'avantages relativement à l'implantation de Rabaska. Toutefois, les avantages de ce projet se feront sentir par un nombre beaucoup plus grand de personnes, à court moyen et long terme. Il est donc nécessaire de considérer l'acceptabilité sociale de ces gens qui sont affectés par le projet, et ce, de manière positive tout autant que de considérer ceux qui sont affectés négativement. Il est erroné de donner plus de poids aux premiers. Par conséquent, d'un côté, l'on retrouve un petit nombre

d'individus qui vivront les inconvénients et de l'autre, un très grand nombre qui bénéficiera des avantages. La balance penche donc vers une considération de ces personnes dans l'évaluation du critère de l'acceptabilité sociale. Depuis des mois, celles-ci se sont prononcées en faveur de Rabaska.

Troisièmement, nous sommes d'avis que de fixer l'acceptabilité sociale dans le temps, à un moment fixe et statique, ne peut représenter un niveau réel d'acceptabilité sociale. En effet, nous considérons que l'acceptabilité sociale doit se mesurer dans une période de temps et que celle-ci est constamment en évolution. Or, depuis 2004, les sondages démontrent une évolution quant aux personnes en faveur de Rabaska. Aussi, les résultats des élections traités précédemment dénote cette acceptabilité. Enfin, les actes concrets posés par nos élus démontrent clairement que la tendance est à l'acceptabilité sociale. En effet, en 2004, Rabaska a reçu un accueil négatif de nos élus. Aujourd'hui, 14 contre 1 ont approuvé le mémoire de la Ville en faveur de Rabaska, et ce, du aux effort du promoteur de renseigner la population. Ces élus nous représentent et ont le poul de la population. Il est donc important de considérer leur position lorsque vient le temps d'évaluer l'acceptabilité sociale.

*et non  
au lobbying*